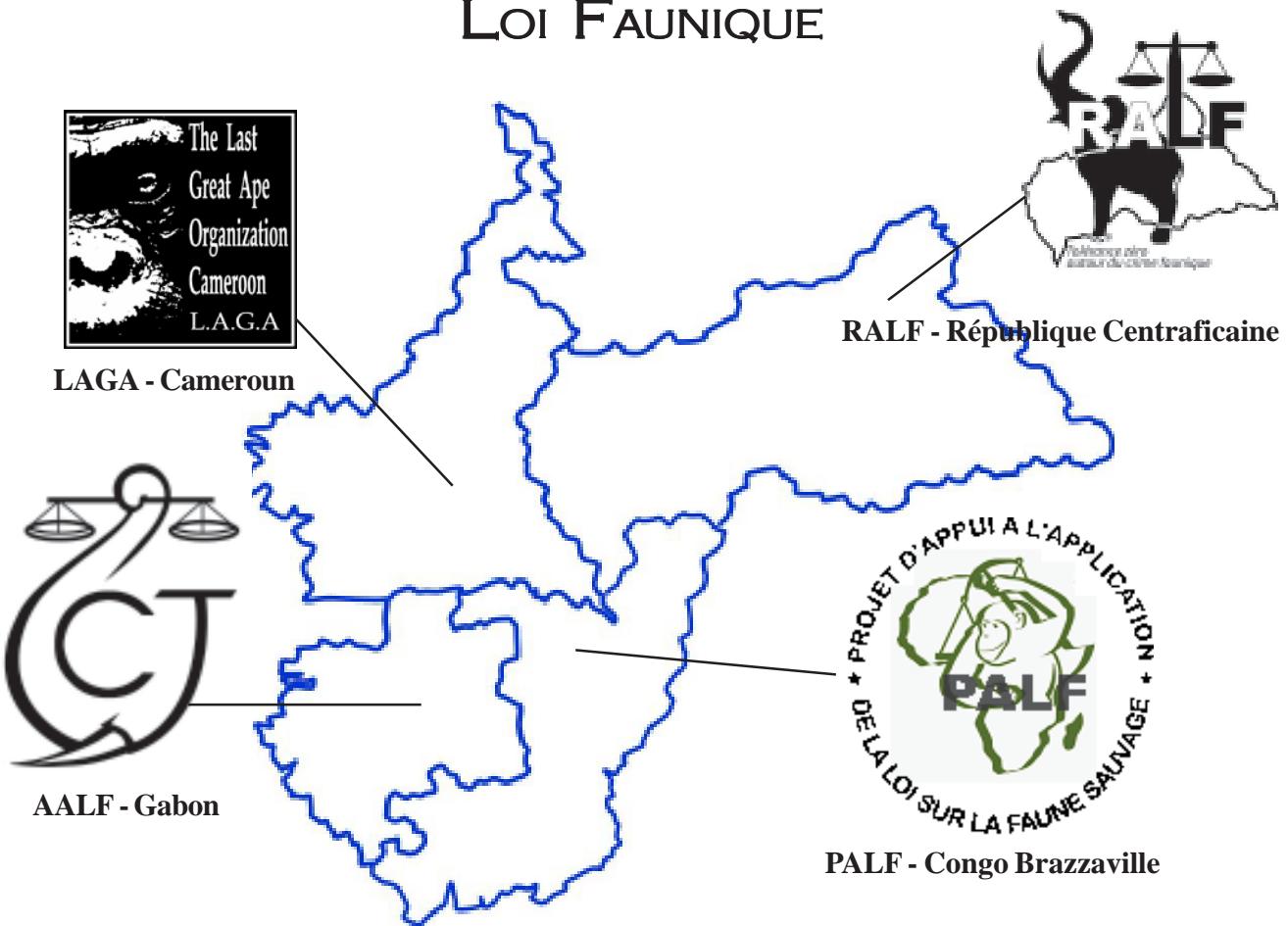


REPLICATION

DU MODEL CAMEROUNAIS D'APPLICATION DE LA Loi FAUNIQUE



«Nous sommes très ouverts et heureux de savoir que nous inspirons d'autres pays de la sous région les amenant à faire comme nous faisons»

Prof Elvis Ngolle Ngolle, Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune

«Ceci est un grand travail que chaque institution en Afrique doit adopter et suivre si vous voulez réussir dans l'application de la loi faunique, parce qu'il détecte la corruption, pour assurer que les cas relatifs à la faune sont traités avec succès»,
Maitre Vincent Opyene, Avocat du gouvernement ougandais

L'avenir de l'application de la loi faunique



DIRECTEUR DE PUBLICATION
OFIR DRORI

REDACTEUR EN CHEF
ERIC KABATAH

REDACTION
ANNA EGBE
SERGE BANYIMBE
VINCENT GUDMIA MFONFU
AKWEN CYNTHIA

CONTRIBUTION
Conseiller Congo NAFTALI HONIG
Conseiller RCA HUBERT YAMANDE
Conseiller Gabon LUC MATHOT

PRE-PRESSE
ERIC KABATAH

IMPRESSION
MAMA PRESS
BP 1839, YAOUNDE
TEL: (+237) 77 58 15 23 / 94 24 39 13

DISTRIBUTION
MEDIA & EXTERNAL RELATIONS
DEPARTMENT-LAGA
TEL: (+237) 75523180, 77317571

FINANCEMENT: US Fish and Wildlife Service, The Rufford Foundation



Tel: (+237) 75221166
BP: 4916, Nlongkak, Yaounde
Email: ofir@laga-enforcement.org
Website: www.laga-enforcement.org

Il y a de cela quelques années, quand l'application de la loi faunique en Afrique Centrale n'était qu'un rêve, les sceptiques étaient nombreux. «Ca ne marchera jamais», disaient-ils, «la corruption trouvera toujours le moyen de faire barrage à l'application de la loi à un certain niveau de la procédure». Avec les premières poursuites judiciaires les sceptiques ont persisté : «Ok mais ça ne marchera jamais avec les plus grands criminels.»

Nous leur avons prouvé qu'ils avaient tort en mettant des criminels à col blanc derrière les barreaux. Ce jeu visant à mettre notre travail au défi a continué, nous, allant de satisfaction en satisfaction, et prouvant aux sceptiques qu'ils s'étaient trompé. Mais à présent, nous avons eu un nouvel argument- «Même si l'application de la loi faunique fonctionne au Cameroun, les trafiquants n'auront qu'à passer dans les pays voisins». En ce temps, là, on ne pouvait pas leur prouver qu'ils avaient tort. En ce temps là, ils avaient raison.

Le commerce des animaux de la faune sauvage est international, et ne se limite pas qu'aux frontières d'un seul pays. Lors de mes récentes missions en République Centrafricaine et au Gabon, nous avons enregistré des trafiquants d'animaux sauvages qui parlaient de l'application de la loi au Cameroun et de la délocalisation de leurs affaires. La traque de certains parmi les plus grands trafiquants d'ivoire a montré que ceux-ci déplacent leurs bases d'un pays à un autre dans la sous-région. L'observation des opérations illégales démontrent une extension non seulement de pays à pays, mais aussi de sous région en sous région.

Dès ses débuts, LAGA a été créé comme un modèle à répliquer dans d'autres pays dans la mesure où, la lutte contre le commerce international des animaux sauvages exige un travail en commun entre plusieurs pays. Cette vision est devenue une réalité avec la réPLICATION du modèle de LAGA en République du Congo, en République Centrafricaine et après au Gabon. Les quatre pays voisins ont commencé à former un bloc, et à travailler ensemble dans des opérations coordonnées au niveau régional. Avec le travail de terrain mené en RDC et au Nigeria, nous espérons, de nombreux autres pays leur emboîteront le pas et se joindront à l'initiative régionale d'application de la loi sur la faune.

Cette parution de Wildlife Justice met un accent sur cet aspect de la réPLICATION, l'opportunité d'une application à l'échelle régionale et du partenariat international en matière de lutte contre le commerce international illégal. Nous mettons ensemble, interviews et informations venant de différents pays d'Afrique, et explorons les réalisations et les défis du travail en commun guidé par une vision globale.

Ofir Drori
Directeur LAGA

Le rôle de leader du Cameroun en matière d'application de la loi faunique en Afrique

Eric Kaba Tah

Pour un pays qui est bien connu pour certaines mauvaises raisons, avoir une reconnaissance internationale à cause de son processus d'application efficiente de la loi faunique n'est pas qu'un soulagement, mais aussi un vibrant hommage rendu aux autorités pour avoir permis que cela se réalise. Malgré la loi faunique de 1994 rendue applicable par le décret d'application signé par le Premier Ministre en janvier 1995, ce n'est qu'en 2003 que le Cameroun commence à expérimenter l'application effective de la loi faunique qui s'accompagne des premières arrestation et poursuites en justice. Zéro application, était la situation que le Cameroun partageait avec les pays des sous régions Afrique de l'Ouest et Centrale.

Qu'est-ce qui a donc fait partir le Cameroun d'un aussi mauvais bilan en matière d'application de ses propres lois fauniques à une position de leader en Afrique en si peu de temps ? Au cœur de la non application de la loi faunique, la période allant de 1994 à 2003 est passé sans véritable résultat en matière de protection de la faune. Le gros du temps a été passé dans les salles de conférences et à organiser les séminaires. Ils y a eu beaucoup de parlotte avec peu d'efforts fournis pour appliquer la loi. Le pays a travaillé comme si les lois n'existaient pas dans le secteur de la faune. Mais en 2003 quelque chose a changé. Ce

ne sont pas les délinquants fauniques qui manquaient, mais ils commettaient librement leurs actes de délinquance. Le Ministère en charge de la Faune à l'époque, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) a pris une décision courageuse pour aller de l'avant avec

une idée collaborative et novatrice mise sur la table par LAGA. L'idée était de créer un modèle de réussite de collaboration Gouvernement – ONG dans le domaine de l'application de la loi faunique, visant à apporter l'ingrédient manquant aux formules de conservation en Afrique au Sud du Sahara - le facteur dissuasif, qui ne peut être créé qu'en appliquant vraiment la loi. C'est ainsi que le modèle d'application de la loi faunique est créé. Il met un accent sur les espèces en danger, et particulièrement sur les dealers, premiers précurseurs de business illégal des espèces protégées.

Efforts

Sept années sont passées et c'est une histoire totalement différente. Le Cameroun brandit des centaines d'arrestations et de poursuites judiciaires, et ce fut tout de même un long et dur voyage, mais les autorités camerounaises en charge de la faune sont restées fidèles à leurs missions.

impitoyablement traquer les trafiquants qui veulent détruire les ressources fauniques du pays. L'actuel Ministre des Forêts et de la Faune, le Professeur Elvis Ngolle Ngolle a été un apôtre de la croisade contre les trafiquants illégaux, et averti «*Nous ne permettront pas que notre faune soit... en état de destruction. Ceux qui veulent détruire nos espèces fauniques ne réussiront pas parce que nous avons tout le contrôle des mécanismes en place pour réguler l'exploitation de la faune.*

Un groupe de responsables du Ministère hautement expérimentés et organisés avec l'appui technique de LAGA, a émergé et poursuit actuellement les criminels dans le secteur de la faune comme jamais auparavant. Ils peuvent sans craindre de se tromper, être appelés experts ou spécialistes. Sa façon de poursuivre les criminels a été révisée et perfectionnée la rendant digne d'émulation sur le continent. Nul doute, ils sont nombreux qui de près ou de loin reconnaissent le statut de leader du Cameroun et viennent s'en inspirer. L'expérience du Cameroun a prouvé qu'il est possible d'appliquer la loi faunique existante et apporter des indicateurs mesurables sur l'efficacité de l'application, c'est-à-dire le nombre de grands contrevenants à la loi faunique qui reçoivent et subissent des sanctions dissuasives.

Sept années sont passées et c'est une histoire totalement différente. Le Cameroun brandit des centaines d'arrestations et de poursuites judiciaires, et ce fut tout de même un long et dur voyage, mais les autorités camerounaises en charge de la faune sont restées fidèles à leurs missions

Pas de doute, ils sont nombreux qui de près ou de loin reconnaissent le statut de leader occupé par le Cameroun et en appelle en réclame. Le Free Eastern Africa Network Programme est basé en Ouganda et travaille à améliorer l'application de la loi faunique dans la Région d'Afrique de l'Est, et son Coordonnateur, Maître Vincent Opyene au terme de sa récente visite de travail à LAGA a déclaré «*je crois que c'est quelque chose que nous devons faire pour le reste des pays de l'Afrique de l'Est parce qu'appliquer la loi dans un cadre corrompu ne pourra pas fonctionner. On a besoin de s'assurer que les lois qu'on applique sont justes et que personne ne pratique la corruption dans votre dos.*

De façon générale, le processus d'application de la loi faunique est à tel bon niveau qu'il est présentement entrain de s'étendre à d'autres pays. Pas uniquement dans le cadre de la réPLICATION des expériences comme c'est actuellement le cas avec les pays d'Afrique Centrale, d'autres préférant inviter des experts de LAGA pour améliorer leurs propres processus d'application. LAGA a été invité à présenter, par le canal de son chef du département juridique, plusieurs exposés lors de différentes réunions d'Interpol tenue dans des lieux aussi éloigné que variés tel qu'au Brésil, en Côte d'Ivoire et en France.

Le processus d'application de la loi faunique au Cameroun s'est également intéressé à des crimes nouveaux et émergents comprenant la cyberescroquerie et les crimes fauniques perpétrés via internet. Les méthodes de combat et d'éradication de ce crime sont complètement nouvelles et interviennent sur un terrain jusqu'ici inexploré parce que, comme vous le savez, de tels crimes sont difficiles à filer car ils sont commis par voie internet avec peu ou pas du tout de contact physique entre le criminel et sa victime. Les autorités camerounaises en charge de l'application de la loi faunique se sont énormément investies dans la traque, l'arrestation et la poursuite judiciaire des cybercriminels fauniques, donnant ainsi le ton d'une étape future pour des renseignements sur le crime faunique virtuel et des poursuites judiciaires subséquentes.

D'avoir pris le courage de prendre les décisions nécessaires et importantes, et la volonté politique de présentement mettre en œuvre les décisions a prouvé qu'il est possible de changer les choses. En ce moment, plusieurs envisagent de répliquer en s'inspirant de l'expérience en matière d'application de loi faunique, d'un pays qui il y a deux ans de cela n'avait jamais poursuivi le moindre trafiquant d'espèce faunique protégée devant les tribunaux. Les pays africains sont entrain de prouver aujourd'hui qu'il n'y a pas toujours que les guerres, la pauvreté et la corruption qui viennent de l'Afrique, et que ces pays ont en effet, une ou deux choses qu'ils peuvent faire pour s'entraider. Aujourd'hui c'est l'expérience camerounaise en application de la loi faunique qui est répliquée à travers la sous-région, qui sait, demain le Gabon, le Congo ou tout autre pays servira de modèle sur la façon de combattre le trafic des enfants, le blanchiment d'argent d'une manière ou d'une autre, en ce qui est de l'application de la loi faunique, pour donner le coup de grâce au commerce illégal des espèces protégées de la faune sauvage, tant au niveau national qu'international, cela devrait être accompagné d'efforts fournis par les gouvernements pour la même manière mettre un terme à la corruption. Ceci pour la simple raison que les deux, commerce illégal des produits de la faune et corruption vont ensemble et se complètent mutuellement.

«Loi faunique du Cameroun sert d'exemple aux autres pays»

Professeur Elvis Ngolle Ngolle – Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune.

Les activités criminelles dans l'environnement, y compris le commerce illégal des espèces de la faune sauvage sont des formes de crime organisé. Contrôlée par des individus très puissants par le canal des réseaux de criminels, de telles activités criminelles sophistiquées requièrent une réponse d'application tout aussi sophistiquée. Ceci explique pourquoi les gouvernements des pays en Afrique dans leur ensemble réclament la réPLICATION chez eux (dans leurs pays), du très largement acclamé programme pilote camerounais d'application de la loi faunique.



Pour le Ministre camerounais des Forêts et de la faune, le Professeur Elvis Ngolle Ngolle, la ruée vers la réPLICATION de l'expérience camerounaise en matière d'application de la loi faunique dans ces pays est due au fait que le Cameroun s'est distingué comme leader en matière d'application de la loi faunique dans la sous-région Afrique Centrale.

Vous dites que le Cameroun s'est distingué comme leader en matière d'application de la loi faunique en Afrique Centrale, raison pour laquelle les pays dans la sous-région se ruent pour la réPLICATION de l'expérience en matière de loi faunique ?

Oui le Cameroun s'est distingué comme leader dans la Sous-Région Afrique Centrale en matière de réforme de politiques dans le domaine de la faune. Notre loi faunique est une référence qui est entrain d'être copiée par d'autres pays de la sous région.

Et nous sommes vraiment ouverts et heureux de savoir que nous sommes en train d'inspirer d'autres pays de la sous-région à faire comme nous avons fait. En effet, nous serions heureux de savoir que le cadre opérationnel de contrôle

**Son Excellence, le Professeur Elvis Ngolle Ngolle
Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune**

“Nous sommes vraiment ouverts et heureux de savoir que nous sommes en train d'inspirer d'autres pays de la sous-région à faire comme nous avons fait”

que nous avons été capable de mettre sur pieds ensemble au Cameroun en travaillant avec des organisations non gouvernementales, comme LAGA, et les forces de l'ordre, est déjà en train d'être copié dans d'autres pays, et nous sommes vraiment heureux de savoir que nos partenaires à l'exemple de LAGA, vont au Tchad, et Congo et autres pour faire un travail avec lequel nous sommes déjà habitués au Cameroun et ne se plaignent pas de cela, et en plus ces pays se réjouissent d'adopter nos tactiques et nos méthodes. Je pense que cela est vraiment bien.

En quoi la COMIFAC est-elle utile dans le processus de réPLICATION ?

Vous savez que le Cameroun est initiateur et membre plein de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). C'est une

commission qui regroupe tous les pays de la sous-région Afrique Centrale présents dans la zone forestière du Bassin du Congo, le siège de la COMIFAC est à Yaoundé, la Capitale du Cameroun. Etant l'initiateur principal, le Cameroun prend le travail de la COMIFAC très au sérieux. Et la COMIFAC dans son fonctionnement et son organisation a élaboré 10 principes auxquels on se réfère comme plan de convergence, et qui permettent à tous les pays qui sont membres d'aligner leurs politiques sur une approche commune de sorte que les politiques paraissent identiques, de sorte qu'il n'y ait pas centralisation.

Après tout, nous gérons tous le même écosystème et nous contribuons tous à la gestion de notre forêt et notre faune pas seulement au niveau bilatéral. Nous travaillons également dans d'autres pays de la sous-région dans le secteur de la faune.

Au niveau multilatéral nous travaillons également dans le cadre de la COMIFAC pour nous assurer que nous réalisons les et les objectifs communs dans les domaines des forêts et de la faune.

Focus

Les pays réclament la réPLICATION du model camerounais d'application de la loi faunique

Anna Egbe



Le projet pilote camerounais d'application effective de la loi faunique a été lancé en 2003. Il entend créer un modèle de réussite qui apporte l'ingrédient manquant à la formule de conservation, à savoir, chercher à identifier, arrêter et traduire en justice les trafiquants de grand chemin exerçant dans le domaine des espèces de la faune sauvage menacées d'extinction, le tout dans une large médiatisation visant à dissuader du crime faunique.

Le gouvernement camerounais en collaboration avec LAGA, une organisation non gouvernementale internationale spécialisée dans l'application de la loi faunique, a récolté d'énormes résultats. Ceux-ci partent de zéro poursuite judiciaire avant le début du projet, à une poursuite par semaine, un record consistant qu'il a obtenu les six dernières années. Cette success story qui a fait l'objet d'acclamations tant au niveau national qu'international ont conduit à la sollicitation par d'autres pays, de la réPLICATION du même modèle. LAGA est ainsi responsable de la réPLICATION du modèle camerounais d'application de la loi faunique dans d'autres pays à la demande des gouvernements desdits pays.

Dans le processus de réPLICATION, LAGA a décidé de ne pas ouvrir des antennes LAGA dans les différents pays, mais plutôt d'assister les ONG locales dans la mise sur pieds des projets-pays, en développant les capacités locales avec l'assistance apportée depuis le bureau Régional de LAGA au Cameroun.

Au Congo, la réPLICATION du modèle LAGA est conduite par le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Il travaille avec la Fondation Aspinal, une organisation basée en Grande Bretagne et assiste le gouvernement congolais dans l'application de sa loi faunique. Il est important de souligner ici que le Congo a été le tout premier pays à avoir sollicité la réPLICATION du modèle camerounais dans son secteur de la faune.

En République Centrafricaine (RCA), le projet de réPLICATION est conduit par le Fonds Mondial pour la Protection de la Nature (WWF). WWF assiste le gouvernement de la RCA dans l'application de sa loi faunique par le canal du projet baptisé Renforcement de l'Application de la Loi Faunique (RALF).

Au Gabon, Conservation Justice, avec le même esprit qu'au Congo Brazzaville assiste le gouvernement gabonais dans la mise en place d'une application de la loi faunique dans ce pays par le canal de AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune).

Les différents projets ont reçu des appuis de divers ordre de la part du siège sous régional venant de tous les départements du modèle. Les Départements des enquêtes reçoivent constamment des conseils sur les défis et les techniques d'enquête, les enquêteurs sur le terrain bénéficiant de façon constante des

orientations et le soutien venant du siège sous régional. Ce qui permet le riche et rapide transfert d'expérience. Il y a un programme d'échange d'enquêteurs entre les différents projets en préparation.

Le Département Juridique du siège sous régional a eu de nombreuses fois à former des juristes venus des projets en leur procurant des conseils les techniques, les stratégies et les méthodes à toutes les étapes de la procédure judiciaire nécessaires pour traduire un délinquant faunique en justice. Il faut noter que l'appui apporté aux projets par le siège sous régional est quelques fois en temps réel.

Le Département Média a apporté un appui technique et une formation sur l'archivage des articles de presse publiés, des éléments diffusés à la radio ou à la télévision, et des photos d'opérations, sur les publications sur le site web et youtube, et sur la façon d'assurer un suivi approprié pour un fonctionnement paisible des activités médias.

"Cela nous rend responsable, engagés et dévoués, et nous croyons que nous ne flétrirons pas, parce que flétrir est l'équivalent de trahir la confiance"

Elvis Ngolle Ngolle
Ministre des forêts et de la faune

Pour ce qui est du suivi, le Département Management est encore plus rigoureux que les membres du bureau régional, il travaille continuellement sur la comptabilité et des rapports financiers, le recouvrement, surveillant et contrôlant les rapports financiers des différents projets. Ces derniers ont reçu l'assistance du management au moment de leur mise en route, quelques membres LAGA ayant fait le déplacement de ces pays pour aider à commencer ces projets.

Le modèle unique camerounais a suscité l'intérêt dans d'autres parties de l'Afrique, tel qu'en témoigne le passage de Maître Vincent Opyene, avocat conseil du gouvernement ougandais, et Coordinateur de Bushmeat Free Eastern Africa Network, venu apprendre comment utiliser le modèle en Afrique de l'Est. Bushmeat Free Eastern Africa Network est un accord de coopération entre la United States Fish and Wildlife Service and Wildlife Conservation Society, et donne un appui en application faunique aux agences travaillant dans ce domaine dans 4 pays d'Afrique de l'Est (Uganda, Kenya, Tanzanie et Sud Soudan). Ce n'est pas que la réPLICATION, dans la mesure où d'autres aspects de l'expérience camerounaise en matière d'application de la loi faunique sont sollicités par certains autres pays. Le Wildlife Action Group (WAG) au Malawi voulait certains conseils sur les poursuites judiciaires des contrevenants, la South Luangwa Conservation Society, une ONG qui est en charge de la protection de la faune dans la Parc National du Sud Luangwa, et

le Game Management Area voisin recherchaient eux aussi les mêmes conseils. Raisons pour lesquelles le Directeur de LAGA a été invité à visiter les deux pays pour des sessions de travail. On a remarqué que les poursuites judiciaires aboutissaient rarement contre les grands trafiquants qui, après leurs arrestations se retrouvaient en liberté, évitant les poursuites. En utilisant l'expérience de LAGA, certaines recommandations ont été faites et le Directeur de LAGA a eu des entretiens avec la justice, la police et autres autorités du gouvernement. Dans les deux pays, il n'était pas question de la réPLICATION du projet Camerounais Gouvernement – ONG dans l'ensemble, mais de tirer des riches expériences, certains aspects qui sont d'un usage spécifique dans ces cas spécifiques.

L'avenir réserve certainement beaucoup plus puisque le Tchad, le Nigéria et la République Démocratique du Congo sont sur la liste pour une réPLICATION similaire. Une responsable de SOS Eléphants au Tchad structure qui entend accueillir le projet au Tchad, est attendue au Cameroun dans les jours à venir. Elle aura des séances de travail avec l'équipe de LAGA pour mieux comprendre comment le projet fonctionne. Des contacts en vue de la réPLICATION du projet au Nigéria sont déjà avancés après la visite du Chef du Département Juridique dans ce pays, visite pendant laquelle il a échangé avec les autorités en charge de l'application de la loi faunique sur la faisabilité et la réPLICATION du projet. Les contacts et le travail sur la réPLICATION en République Démocratique du Congo sont sur la bonne voie. Le Directeur de LAGA a visité le pays plusieurs fois à cet effet.

Le Cameroun a fait les preuves de ce qui se cache derrière cette réPLICATION et est entrain d'avancer avec dans des pays de la sous région. *"Cela nous rend responsable, engagés et dévoués, et nous croyons que nous ne flétrirons pas, parce que flétrir est l'équivalent de trahir la confiance"*. Soutient le Ministre des Forêts et de la Faune, le Professeur Elvis Ngolle Ngolle.

Le Directeur de LAGA, Ofir Drori souligne que *"Quand on a à faire à des crimes organisés comme c'est le cas avec les espèces de la faune sauvage protégées, il est nécessaire de procéder de la même manière que les criminels c'est-à-dire à l'international."*

L'objectif de la réPLICATION dans la sous-région est de traquer le crime international dans le secteur de la faune tel qu'énoncé par Ofir Drori, le Directeur de LAGA, «...Nous avons besoin de commencer à travailler ensemble. Ainsi, la vision est que nous allons sept pays d'Afrique Centrale qui suivent le même modèle et nous serons à même de commencer à exercer une application de la loi – à l'échelle – régionale. *"Nous aurons la capacité pour les pays de commencer à collaborer les uns avec les autres. Et si un criminel se déplace par exemple du Cameroun vers le Nigéria il sera toujours arrêté et traduit en justice."*

Le Congo et le Projet PALF

Eric Kaba Tah



En septembre 2008, deux membres de LAGA ont fait le déplacement du Congo pour aider au lancement rapide de la toute première, et en très peu de temps elle a commencé à s'étendre à d'autres pays d'Afrique Centrale pour être aujourd'hui reconnu par les plus grands experts en matière d'application de la loi faunique comme le chemin à suivre. C'était la toute première fois que l'expérience soit répliquée et avait de ce fait besoin d'un personnel expérimenté venant de LAGA. Josias Sipohou du Département juridique de LAGA conduisait cette expérience qui a bénéficié d'une grande collaboration des autorités congolaises.

Le Projet PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage) a été accueilli par Aspinal Fundation «*Nous avons officiellement débuté au Congo il y deux ans de cela, même avant cela, nous avions certaines activités. A l'époque, j'étais le Représentant d'Aspinal Fundation et je coordonnais un autre projet appelé Gorilla protection Project. Nous avons été confronté au problème de la non application de la loi faunique.*» PALF travaille en étroite collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière, pour mettre la base de son implantation et dans le but de répliquer le modèle camerounais. PALF a également pour objectif la lutte contre la corruption dans le secteur de la faune, et au-delà, parce que ceci constitue le principal handicap à l'application effective de la loi en République du Congo.

Dans une période sans la moindre poursuite judiciaire et application au Congo, le partenariat LAGA/PALF s'est mis en route pour faire son travail en construisant le projet à partir de rien. Le projet a été conçu sur les mêmes bases et dans le même cadre que celui en cours au Cameroun; le projet pilote LAGA - Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Il était question de répliquer le modèle testé au Cameroun. «*Nous utilisons la même méthode; nous avons quatre départements : les enquêtes, le département juridique, média et les arrestations (opérations) qui sont effectuées par la gendarmerie congolaise. Ceci est fait, généralement en collaboration avec le Ministère du Développement Durable et de l'Economie Forestière. Nous utilisons la même méthode, mais avec quelques petites différences. Le Congo et le Cameroun ne sont pas identiques au niveau des institutions et des ministères; vous avez les structures qui sont un peu différentes mais généralement c'est la même méthode,*» Luc Mathot décrit comment le projet PALF fonctionne.

Aujourd'hui, le projet se construit sur ses premiers jalons, prenant de la vapeur et de l'expérience, en comptant de nombreuses opérations incluant des arrestations, des poursuites judiciaires et des peines de prison déjà infligées. Naftali Honig coordonne maintenant le projet et il dit, «*Nous travaillons essentiellement avec le gouvernement congolais, particulièrement avec le Ministère du Développement durable, l'Économie Forestière et l'Environnement. Cela signifie que nous travaillons avec des agents dont le travail est similaire à celui de LAGA au Cameroun. Nous sommes avec eux dans le processus de la reproduction du modèle camerounais d'application de la loi faunique, essentiellement*



Naftali Honig Coordonateur PALF

pour augmenter l'efficacité d'application de la loi faunique au Congo. PALF s'est aussi étendu pour travailler de plus en plus dans d'autres parties du Congo. Tout d'abord, nous avons commencé notre travail de réPLICATION à Brazzaville et ensuite nous avons déménagé à Pointe Noire après avoir eu environ 20 affaires de trafiquants fauniques arrêtés à Brazzaville.

Mais Luc Mathot, l'homme qui a lancé le projet au Congo, dit «*Nous avons eu des cas de grands trafiquants et c'est là que c'est devenu plus difficile. Nous avons été quelque peu déçus par ces sentences, mais nous continuons, nous abattons un certain travail au niveau des tribunaux pour améliorer cela* »

Le Bureau régional accroît le soutien apporté aux différents projets dans la sous-région. Il apporte divers types d'assistance technique à ce projet. Le département juridique au Bureau régional travaille avec le projet pendant les procédures judiciaires, en donnant des conseils et des directives sur les poursuites judiciaires et le suivi des cas particuliers avec, tandis que le département média aide les projets à organiser et à mettre en place son système d'archivage. Les autres départements du siège social, plus précisément celui des enquêtes, apportent eux aussi un appui technique à ces projets.

Une juriste de PALF a récemment reçu une formation d'un mois au Siège Régional. Pendant ce temps à LAGA, elle a été très impliquée dans le travail du département juridique et dans celui d'autres départements durant son séjour dans le pays. Elle a travaillé sur les démarches juridiques qui sont menées pendant, avant et après arrestation des contrevenants à la loi sur la faune, et le suivi des dossiers jusqu'aux prétoires des tribunaux. Elle a également suivi les procédures et les auditions au tribunal. Elle a appris les techniques de rédaction d'un procès verbal, tout comme l'archivage au sein du département juridique. Sa mission montre le chemin que devra suivre PALF qui a besoin de se rapprocher du professionnalisme pour ainsi parvenir aux buts et objectifs. L'avenir de l'application de la loi faunique au Congo repose carrément entre les mains de PALF et sur sa capacité à faire changer les choses dans le sens où plusieurs secteurs clé du gouvernement congolais appliquent leur loi sur la faune. Il ne faudrait pas oublier que PALF est en première ligne de l'histoire de la réPLICATION.

Opérations d'application de la loi faunique au Congo-Brazzaville

Deux semaines après la mise en route du projet, un trafiquant d'origine sénégalaise a été chopé avec 43 pièces d'ivoire. Deux semaines plus tard, 5 trafiquants ont été arrêtés avec 4 peaux de panthère, 2 mains de gorille et une multitude d'autres produits dérivés d'espèces primates. Au courant des 2 ans, 35 trafiquants ont été arrêtés et la peine la plus longue donnée en sentence a été de 15 mois d'emprisonnement qui est actuellement purgée par certains trafiquants, on note aussi des sentences de 12 mois d'emprisonnement. Ceci inclus l'arrestation en Octobre 2009 de 3 trafiquants d'ivoire. Ils auraient traversé la rivierre en provenance du Congo Kinshasa et ont été immédiatement arrêté avec 30 kg de sculptures en ivoire et ont été par la suite jugés et relâchées en l'espace d'un mois au cours de ce qui a été décrit comme une rapide exécution de la justice.

La République Centrafricaine et le Projet RALF

Serge Banyimbe



«Alors que nous avions une équipe d'application effective de la loi faunique sur le terrain, une des choses que nous avons découverte était que la plupart des arrestations effectuées sur le terrain ne parvenaient au système judiciaire que pour disparaître au moyen de la corruption» David Greer, Cordonnateur du Projet Grands Singes, WWF CARPO

Nous vivons un moment historique – un moment pendant lequel la diversité de la faune mondiale est rapidement détruite au moyen du commerce illégal des produits de la faune. C'est dans cette mouvance de destruction de nos espèces que le programme pilote sur l'application effective de la loi sur la faune a été lancé au Cameroun en 2003 pour assister le gouvernement dans l'application efficace de sa loi sur la faune en amenant les contrevenants en justice.

Le deuxième pays à solliciter la réPLICATION du processus était la République Centrafricaine, dont la loi faunique est appliquée avec l'appui technique du Bureau Régional Afrique Centrale du Fonds Mondial pour la Nature (WWF-CARPO). Tout comme dans les autres pays de la sous région, il manquait de poursuites judiciaires contre les trafiquants de produits de la faune sauvage et David Greer, Coordonnateur du Projet Grands Singes, WWF CARPO dit «Alors que nous avions une équipe d'application effective de la loi faunique sur le terrain, une des choses que nous avons découverte était que la plupart des arrestations effectuées sur le terrain ne parvenaient au système judiciaire que pour disparaître au moyen de la corruption». Ceci était la raison d'être du projet Renforcement de l'Application de la Loi Faunique qui a été lancé en 2009 et qui travaille vraiment dur pour se rassurer que les trafiquants sont traduits en justice.

Le 20 septembre 2009, riche de l'expérience congolaise, Josias Sipehou fait le déplacement de la République Centrafricaine pour aider au lancement rapide du projet RALF. La République Centrafricaine est au cœur de la sous région Afrique Centrale et occupe une position vraiment stratégique dans la lutte contre le crime faunique. Tout comme ce fut le cas dans d'autres pays, de la sous région, l'application de la loi faunique était inexistante avec zéro poursuite judiciaire dans les normes. La loi y était, mais son application n'avait jamais été mise en œuvre.



Josias Sipehou et des autorités en charge de l'application de la faunique en République Centrafricaine

Dans une approche de collaboration entre le Ministère des Forêts, de la Chasse et de la Pêche et le projet RALF, la première arrestation a été tout juste deux semaines après que le projet ait commencé à travailler. Ce projet met actuellement l'accent sur l'augmentation du nombre d'arrestations et de poursuite judiciaires de trafiquants de produits fauniques, et sur un travail concerté et coordonné dans des opérations de répression du crime faunique à l'échelle sous régionale. C'est sur cette base qu'Hubert Yamande Koualayom qui travaille à RALF a récemment passé 3 semaines à Yaoundé pour améliorer ses capacités en application de la loi faunique et partager avec les responsables de

LAGA sur certaines idées sur comment faire avancer le processus d'application de la loi faunique en République Centrafricaine. Il insiste ici sur les objectifs de sa visite, «*Ma visite avait pour objectif de renforcer mes capacités au profit du projet RALF que nous avons en République Centrafricaine*». Le renforcement des capacités est un aspect vraiment important dans le processus de réPLICATION dans la mesure où ce projet a constamment fait l'objet de l'attention de différents départements du siège sous régional. Le projet est mis en œuvre par WWF République Centrafricaine.

Opérations d'application de la loi faunique en RCA

Le 2 octobre 2009, un trafiquant d'ivoire rompu dans le business depuis plus de 21 ans a été arrêté à Bangui. Il a mené cette activité commerciale illégale tout ce temps sans avoir été arrêté, avec des connexions internationales avec la Turquie et l'Italie. Ce n'était pas tout, le même jour, un 2^{ème} trafiquant d'espèces fauniques a été appréhendé, cette fois une femme avec la double nationalité franco- centrafricaine, en possession d'un important arrivage de produits d'ivoire et de défenses d'ivoire pesants plus de 100 kg. Une 3^{ème} opération a abouti à l'arrestation d'un 3^{ème} dealer qui avait des morceaux d'espèces protégées. Mais la plus grande opération jusqu'ici a eu lieu en Novembre 2010 et a abouti à l'arrestation de 2 trafiquants de la faune avec 5 peaux de panthère, 2 peaux de lion et quelques défenses d'ivoire. Ils ont condamné à la peine maximale d'un an de prison et 2 millions de francs d'amende.

Le Gabon and le Projet AALF



Anna Egbe



Luc Mathot, Coordonnateur AALF

Compte tenu des échecs répétés des stratégies habituelles de conservation en Afrique Centrale et ailleurs dans le monde, des actions supplémentaires et de nouvelles directions/orientations doivent être employées pour pouvoir enregistrer un quelconque progrès dans ce domaine. La plus grande difficulté rencontrée par les organisations aux fins de protection de la nature dans les pays en développement manque d'application de la loi par les autorités en charge de la faune.

En novembre 2011, dans le cadre de la réPLICATION de LAGA et la vision d'une application à l'échelle régionale, le Directeur de LAGA a effectué un voyage d'une semaine pour assister Luc Mathot, responsable de Conservation Justice dans le lancement rapide de l'application de la loi faunique au Gabon. Conservation Justice a été créée par Luc Mathot, un activiste qui a lancé le projet PALF en République du Congo avec l'appui de LAGA et il plaide pour une application sous régionale des lois dans la répression des criminels du secteur de la faune, «...il faut donc beaucoup travailler dans tous ces pays parce que si on travaille seulement au Cameroun, il y a toujours des trafiquants qui vont venir du Gabon et vice versa. Donc il faut vraiment que ce soit un travail sous – régional et voilà on va tout faire pour qu'au niveau du Gabon également on bénéficie des échanges avec LAGA et obtenir les mêmes résultats exceptionnels qui ont pu être obtenus ... au Cameroun»

Opérations d'application de la loi au Gabon

Dans le cadre du projet AALF, suivant les informations obtenues et confirmées impliquant des sculpteurs d'ivoire et le trafic de l'ivoire pure, une opération visant le marché d'artisans a été menée en Novembre 2010 à Libreville. 12 sculpteurs ont été arrêtés dans un atelier d'ivoire et un total de plus de 105 kg d'ivoire sculpté a été confisqué. La collaboration entre Contre-Ingérences et le MINEF dans le cadre de l'exécution de cette opération était idéale. Le premier a fait preuve d'un grand niveau de professionnalisme et le second a montré sa ferme détermination à apprendre plus au sujet d'opérations poignantes de ce type.

L'objectif est de mettre sur pieds le modèle camerounais dans la sous région par la création d'un corps indépendant dirigé par des hommes motivés et compétents. Les mesures d'accompagnement sont également mises en œuvre par le canal d'avis et de soutien apportés à tout potentiel partenaire dans le domaine de l'application de la loi faunique; c'est ainsi que Conservation Justice est parvenu à exister.

Plus jeune de tous les projets, le projet AALF est sous la houlette de Conservation Justice soutenu par le WWF, WCS, et Brainforest. «*Au Début ça prend un peu de temps, pour voir avec les autorités comment ça se passe, avec les ONG donc on doit d'abord définir quels sont les véritables partenaires ceux qui sont vraiment engagés, et on va prendre toutes ces énergies positives pour travailler ensemble, et de nouveau on va suivre la même méthodologie qu'il y a ici au Cameroun qu'il y a également maintenant au Congo et on va se baser sur l'expérience existante.*» déclare Luc Mathot. Insistant sur les aspects de la réPLICATION du projet, il observe que «*une fois de plus, nous sommes encore en train de suivre les mêmes méthodes que nous avons ici au Cameroun et au Congo. Nous allons travailler sur des expériences existantes.*»

Un juriste du Projet AALF au Gabon a fait le déplacement du Cameroun pour une session de formation. Il a reçu une formation sur chacun des départements de LAGA: Enquêtes, juridique, Opérations, Communication et Management. Il a assisté à des audiences, participé à des opérations, et a assisté à l'arrestation d'un trafiquant d'ivoire à Muyuka dans la Région du Sud-ouest.

Le siège régional regarde de l'avant dans le but de continuellement apporter son assistance aux plus jeunes des projets de réPLICATION. Le Département Juridique au niveau du siège régional a particulièrement été actif en apportant des conseils en temps réel sur les tactiques et les

stratégies dans le suivi des poursuites et des cas en justice. L'analyse des cas et la prise de décisions font également partie de l'assistance apportée à ce projet depuis le siège régional.

Aussi jeune qu'il l'est, le projet AALF vient de décrocher l'une des arrestations les plus spectaculaires dans la sous région avec 3 descentes de police qui ont vu 16 trafiquants de différentes nationalités arrêtés avec plus de 100 kg d'ivoire saisis. Ces opérations font partie de la vaste répression de criminels opérant dans le secteur de la faune dans la sous-région. Comme c'est le cas dans d'autres pays de la sous-région ayant des lois similaires, la loi gabonaise sur la faune dans ses articles 274 et 275 punit tout contrevenant à la loi d'amende allant jusqu'à 10 millions de francs CFA et d'une peine d'emprisonnement atteignant un an. Ces trafiquants vont goûter à ce que signifie enfreindre la loi.

Le coordonnateur du Projet Grands Singes de WWF- CARPO, David Greer a parlé avec Wildlife Justice du processus de réPLICATION du modèle camerounais d'application de la loi faunique en République Centrafricaine

Comment avez-vous acquis votre expérience en matière d'application de la loi faunique?

J'ai travaillé en Centrafrique pendant près de 9 ans et je travaille présentement avec le Fonds Mondial pour la Nature – le Bureau Programme Régional pour l'Afrique Centrale ici à Yaoundé. Pendant que je travaillais en Centrafrique, j'ai passé la moitié de mon temps de travail sur l'application de la loi faunique dans un complexe d'aire protégée. Alors que nous avions une efficace équipe d'application de la loi faunique sur le terrain, l'une des choses que nous avons découvertes était que la plupart des arrestations qui avaient lieu sur le terrain n'arrivaient au système judiciaire que pour disparaître au moyen de la corruption. Et ainsi, nous voulions essayer et mieux le contrôler, et connaissant ce que LAGA a fait au Cameroun, nous avons pensé que nous pouvions répliquer leur approche en les rejoignant dans les stratégies de haut en bas et de bas en haut avec la police notamment et en faisant des efforts directes de protection sur le terrain.

Ainsi, conscient de cela, nous avons pensé que nous avions beaucoup à apprendre du modèle LAGA ici au Cameroun. Nous avons finalement commencé en 2009 en mettant sur pieds RALF en République Centrafricaine quelque chose de similaire à l'approche d'application de la loi faunique LAGA –gouvernement du Cameroun.

Replication

Ce que nous avons fait, c'est de déployer l'entité RALF sous le couvert de WWF et ainsi, WWF s'oblige à être plus impliqué juridiquement, en plus de l'application de la loi faunique sur le terrain. Présentement, WWF essaie de s'attaquer au problème à ces deux fins, c'est-à-dire le volet juridique et les efforts d'application sur le terrain. Et ce projet RALF nous a mis en contact avec les Ministères de la Justice, de l'intérieur tout comme le Ministère en charge de l'application des lois. Nous sommes maintenant capables de faire ce lien avec le trafic de haut niveau, c'est ça le modèle LAGA à Bangui qui est vraiment jeune. Nous travaillons encore essentiellement Bangui, la capitale de la République Centrafricaine, mais nous serons capables rédiger les reste de document à partir du terrain et les mettre ensemble, et même faire le meilleur lien entre

d'où part le trafic des espèces fauniques, et où il va éventuellement. Conscient de cela, ce nouveau projet RALF que nous avons eu en République Centrafricaine sera énormément important pour nous dans l'avenir. En fait, il nous donne déjà de bon résultats. Nous avons eu, depuis que nous avons commencé RALF, un experts juridique de LAGA au projet pour nous aider à mettre le projet sur pieds à Bangui.

Comment la formation en application de la loi faunique a-t-elle été menée pour s'assurer que les efforts soient maintenus une fois les agents de LAGA partis?

Plusieurs formations sont nécessaires parce que ce n'est pas seulement un nouveau programme,

mais aussi un nouveau projet en République Centrafricaine. Donc plusieurs en lui seront des essais et des erreurs commises par des individus dévoués, motivés et engagés que nous avons déjà repérés ; et avec la supervision des experts de LAGA, nous continuerons à repérer plusieurs autres comme ça en République Centrafricaine pour participer à ce projet. Entre temps, des gens comme moi-même qui ont une expérience en application de la loi faunique et des individus de LAGA continueront à soutenir le projet tant qu'ils pourront effectuer des contrôles périodiques pour s'assurer que le projet fonctionne et qu'il reste attaché à sa philosophie qui vise à être efficient et efficace sur les aspects juridique.

L'Afrique austral à l'école de l'expérience camerounaise

Vincent Gudmia Mfonfu

L'expérience camerounaise en matière d'application de la loi faunique suscite beaucoup d'attention de la part de différents en Afrique, pas seulement dans les pays voisins d'Afrique Centrale, mais jusqu'en Afrique Australe comme en Zambie et au Malawi où les experts en conservation même aux niveaux locaux veulent savoir plus sur la façon dont ils peuvent améliorer la collaboration avec le gouvernement du Cameroun avec son expérience en application de la loi faunique.

Par conséquent, la Zambie et le Malawi soutenus financièrement par la World Society for the Protection of Animals (WSPA) ont invité LAGA, pour rechercher les solutions, à venir examiner les types de problèmes et de défis auxquels ils font face dans l'application de la loi faunique, et à les assister en se servant de l'expérience unique du Cameroun..

Dans les deux pays, le Directeur de LAGA a eu des rencontres avec les organisations non gouvernementales, les autorités judiciaires, les responsables de la police et les autorités gouvernementales. Au Malawi, il a travaillé avec le Wildlife Action Group (WAG) et où deux réserves la réserve de Thuma Forest et la Réserve de Dedza-Salima avaient des problèmes de poursuite judiciaires. «Ce que LAGA fait en Afrique centrale a retenu notre attention, parce qu'ici au Malawi, nous avons à faire aux mêmes problèmes – de grands braconniers arrêtés et relâchés. L'approche de protection de la faune LAGA au-delà de la simple lutte contre le braconnage – lutte contre la corruption et suivi des affaires dans les tribunaux – était une expérience dont nous avions besoin d'apprendre. Malgré le fait que le Malawi soit loin du Cameroun, du Congo, de la RCA ou du Gabon, plusieurs leçons tirées du travail de LAGA semblent être appropriée ici, et la question est de savoir comment intégrer ces leçons dans le cadre d'un projet de terrain de protection d'un parc National.» Lyn Cliford, coordonnatrice du WAG Malawi.

Le projet a récemment connu des changements au niveau de la gestion et essayait de relancer l'application de la loi faunique. Selon le Directeur de LAGA certainement les vieilles difficultés

autrefois rencontrées au Cameroun vont également faire surface ici. Il s'agit de nombreuses controverses de coordination et certaines en matière de corruption dans le secteur de la faune. Ils voulaient tous savoir comment ils peuvent mieux contrôler ce problème, comment mieux collaborer avec des projets qui suivraient les cas liés à la faune du début à la fin, et vraiment s'attaquer à tous les types d'obstacle, lutter contre la corruption, obtenir une meilleure application de la loi faunique, et avoir les plus grands braconniers derrière les barreaux.

En Zambie, la South Luangwa Conservation Society est une ONG qui est en charge de la protection de la faune dans le Park National du Sud Luangwa et dans le Game Management Area voisin. Et tout comme au Malawi, avec les mêmes difficultés, les délinquants fauniques obtiennent les informations par le canal des autorités sensées appliquer la loi. On peut facilement flairer ici l'odeur de la corruption puisqu'elle est le grand problème de l'application de la loi dans cette partie de l'Afrique aussi. Le commerce de l'ivoire est en pleine croissance ici et il ya un grand problème avec les collets malgré la loi qui

Les mêmes problèmes sur les poursuites judiciaires insuffisantes ont été abordés tant avec les autorités gouvernementales qu'avec les organisations non gouvernementales. Les éléments rassemblés ont montré que les petits comme les grands braconniers ont eu à être arrêtés mais les grands ont toujours trouvé le moyen de se défiltrer évitant les procédures légales.

Il y a un manque de communication entre les autorités et les ONG, c'est-à-dire, un manque de communication entre ceux qui sont impliqués, y compris le système judiciaire, la police et les autorités locales. «Le point principal a consisté à leur montrer qu'ils peuvent avoir une meilleure

“Malgré le fait que le Malawi soit loin du Cameroun, du Congo, de la RCA ou du Gabon, plusieurs leçons tirées du travail de LAGA semblent être appropriée ici” Lynn Clifford

collaboration et un système plus transparent dans lequel ils voient comment une affaire va du début à la fin avec beaucoup de supervision pour qu'après tout cela, ils arrêtent de s'accuser les uns les autres.» Ofir Drori, Directeur de LAGA. Dans cette lancée, Ofir explique «ils vont commencer à se réjouir de bons résultats avec de grands braconniers derrière les barreaux.»

Scouts

En Afrique austral, la plupart des efforts de conservation ont jusqu'ici été concentrés sur l'anti braconnage et aux alentours des aires protégées ou des parcs nationaux. Dans ces espaces protégés l'accent est beaucoup mis sur les écogardes et sur les scouts qui sont totalement ignorants des problèmes qui ont cours hors de ces espaces protégés. Le résultat est que les plus grands braconniers de produits fauniques se cachent dans les villes alentours et se sentent protégés parce que la plus grande énergie de conservation est dépensée au sein des parcs nationaux. Ils ont cherché à savoir comment mieux travailler avec les autorités gouvernementales pour les enquêtes et les arrestations des braconniers de produits de la faune en dehors des parcs nationaux, en ciblant les plus grands qui ont jusqu'ici été protégés.



Trafciant de tête de gorille arrêté dans l'Est du Cameroun

incrimine toute personne trouvée en possession de ces collets. Ils ont tous cherché à savoir comment l'application efficace de la loi peut être accrue.

Recommendations

Application de la loi faunique en Afrique de l'Est

«Ceci est un grand travail que chaque institution en Afrique doit adopter et suivre si vous voulez réussir dans l'application de la loi faunique, parce qu'il détecte la corruption, pour assurer que les cas relatifs à la faune sont traités avec succès»

Vincent Opyene, Coordonnateur, Bushmeat-free Eastern Africa Network Programme et avocat du gouvernement ougandais

L'Agence d'Investigation Environnementale (EIA) a noté qu'on admet largement parmi les Parties à la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Menacées d'Extinction (CITES) qu'il manque d'efforts en matière d'application efficace de la loi faunique, et que les mécanismes pour les Parties ne sont pas entraînés d'être pleinement utilisées. Pour intercepter le crime faunique avec efficacité, il devient impératif pour les Parties de faire usage de tous les mécanismes disponibles et de mettre en œuvre, par le canal d'unités spécialisées, des stratégies d'application de la loi faunique proactives, coordonnées et menée par des services de renseignements.

Le Cameroun a un modèle unique en application de la loi faunique et a suscité de l'intérêt tant de près que de loin. Maître Vincent Opyene est l'avocat du gouvernement ougandais, et aussi le coordonnateur du Bushmeat-free African Network (BEAN). BEAN est un accord de coopération entre la United States Fish and Wildlife Service et Wildlife Conservation Society, assiste les agences d'application de la loi faunique dans 4 pays d'Afrique de l'Est que sont l'Uganda, le Kenya, la Tanzanie et le Sud Soudan sur les questions d'application de la loi faunique. Maître Opyene était au Cameroun vers la fin de l'année 2010 pour une mission de travail pour apprendre de l'expérience camerounaise du projet pilote sur l'application efficace de la loi faunique.

Au terme de sa mission, le coordonnateur du programme, Maître Vincent Opyene a échangé avec Vincent Gudmia Mfonfu sur le but de cette mission et sur ce qu'il en a bénéficié.

Extrait:

Qu'est-ce que la Bushmeat Free Eastern Africa Network Programme et quel est son but?

C'est un accord de coopération entre la United States Fish and Wildlife Service et la Wildlife Conservation Society (WCS). Nous avons un nombre d'activités que nous menons avec les gouvernements d'Afrique de l'Est. Et quand nous parlons de Bushmeat-free Eastern Africa Network (BEAN), nous parlons d'Ouganda, Kenya, Tanzanie et Sud Soudan. Et avec ces 4 pays que j'ai mentionnés, nous apportons un appui en application de la loi faunique aux agences qui en sont en charge dans ces pays.

Nous les aidons également dans la conduite d'enquêtes. Nous sommes également impliqués



Maître Vincent Opyene

dans la recherche et faisons des publications dans lesquelles nous partageons avec les enquêteurs du secteur de la faune dans les 4 pays.

Quelle était votre mission au Cameroun?

Ma mission au Cameroun était de faire équipe et de partager les expériences avec les agents en charge de l'application de la loi faunique parce que l'un des domaines dans lesquels je suis directement impliqué est l'amélioration de l'application de la loi faunique en Afrique de l'Est. Je fais ceci au niveau de formation pour magistrats, procureurs, officiers de police et gardes forestiers en charge de l'application de la loi faunique.

J'ai été avisé que le Cameroun le faisait mieux et que je devrais m'y rendre et voir comment je peux mieux collaborer avec eux. Donc le but de ma venue ici est d'apprendre et de partager les expériences dans ce domaine ;

Durant votre bref séjour au Cameroun qui avez-vous rencontré et de quoi avez-vous discuté ?

J'ai rencontré le Chef du Département juridique de LAGA Mr Alain Ononino qui m'a initié à de nouvelles choses que je n'avais pas encore connues. Je croyais que LAGA ne faisait que dans les normes traditionnelles d'application de la loi qui consiste à aller au tribunal pour suivre des cas et les procès verbaux, parce que nous traitons LAGA juste comme une ONG qui faisait ça au Cameroun.

Mais ce que j'ai eu de LAGA est impressionnant. Ceci est un grand travail que chaque institution

en Afrique doit adopter et suivre si vous voulez réussir dans l'application de la loi faunique, parce qu'il détecte la corruption, pour assurer que les cas de faune sont traités avec succès.

J'étais très heureux d'être informé au sujet des dommages et des amendes infligées aux crimes fauniques et des cas de corruption et de questions relatives qui sont impliqués dans les tribunaux au Cameroun. Je pense que ceci est une chose que nous avons besoin de faire pour le reste des pays d'Afrique de l'Est parce que appliquer la loi dans un contexte de corruption ne marchera pas. J'ai également travaillé avec le Directeur de LAGA, Mr Ofir Drori. Nous avons procédé à une échange d'informations sur comment il travaille et coordonne l'action avec les autres institutions du Cameroun pour s'assurer qu'ils font le mieux possible des dossiers qui leurs sont confiés. J'ai été impressionné par la base de données conçue pour le suivi et le contrôle des affaires traduites en justice.

Quels sont les lieux que vous avez visités?

J'ai visité le Tribunal de Première Instance et la Cour d'Appel de Bamenda et j'ai été impressionné, 4 personnes qui suivent un cas et qui montre le niveau d'engagement dans le suivi des cas au Cameroun et ce que LAGA fait pour s'assurer que les affaires sont suivies.

MANUEL LAGA

La première édition du Manuel LAGA a été complétée et imprimée. Ce Manuel capitalise le travail de LAGA avec toutes les procédures et les facteurs d'évaluation bien détaillés venant de tous les départements. Le Manuel est prévu pour servir comme plan pas seulement pour la RéPLICATION des activités de LAGA, mais pour d'autres organisations qui entendent demander l'application de la loi faunique ou toutes autres activités de conservation. L'expérience du Cameroun a prouvé qu'appliquer les lois fauniques existantes et prévoir des normes mesurables d'efficacité de l'application, c'est à dire le nombre de grands contrevenants à la loi faunique recevant et subissant des sanctions dissuasives est possible. Le Manuel élucide ce qui rend cette expérience possible et définit les étapes qui doivent être suivies pour atteindre ces objectifs. Ce manuel peut être d'une grande utilité pas seulement pour ceux qui travaillent dans le domaine de l'application de la loi faunique et la conservation, mais tout aussi dans de nombreux autres domaines. Des copies du Manuel peuvent être obtenues au bureau régional à Yaoundé en passant par l'adresse e-mails suivante : eric@laga-enforcement.

Application régionale de la loi sur la faune: une vision pour l'Afrique centrale

Eric Kaba Tah

Le monde réalise progressivement que seules des efforts internationaux concertés et coordonnés en matière d'application de la loi faunique doivent être utilisés pour combattre le crime qui devient de plus en plus organisé, puissant, dangereux et international, travaillant au sein des réseaux et des syndicats de criminels fermés. C'est ce que la sous région Afrique centrale a compris, le Cameroun et ses voisins travaillant à propos, dans le cadre d'une approche de collaboration gouvernement – ONG et la réPLICATION du model camerounais d'application de la loi faunique. Selon John Sellar, un ancien Chef de la Police de Aberdonia qui travaille actuellement pour la CITES, les forces de police dans le monde doivent apprendre des ONG du secteur de l'environnement en matière d'enquête et découverte de braconniers, de contrebandiers s'il faut que les efforts visant à stopper le commerce illégal de la faune aient le moindre impact. «*Si nous appliquions à d'autres criminels les techniques d'enquête que nous avons appliquées, nous infiltrerions ces réseaux et ces marchés et prendrions agirions contre eux*» a estimé Sellar. Et il a en plus résumé le travail que les ONG font, infiltrant, dénonçant et exposant des syndicats de criminels.

Les criminels du secteur de la faune traversent régulièrement les frontières, se déplaçant d'un pays à un autre ignorant les limites que nous créons. Alors que l'application de la loi peut être en train de fonctionner dans un pays, luttant contre l'extermination des espèces fauniques par des chercheurs d'argent sans scrupule, les mêmes animaux sont entraînés à être tués dès qu'ils traversent vers une zone où il y a peu ou pas du tout d'application de la loi. Les trafiquants sont pareils, eux qui partent d'un pays où la loi est appliquée pour une zone où l'application de la loi est inexistante. Un trafiquant de produits de la faune qui passe du Cameroun vers la Centrafrique éclaire sur leurs activités migratoires en ces termes : «*Nous sommes très prudents parce que ça passait au Cameroun, au Zaïre, au Congo...ils envoient des gens sur le terrain à la recherche de l'ivoire, à venir les rejoindre à l'hôtel, et ainsi, ils se saisissent de vous, vous entendez ? Au Cameroun, il y a un de mes petits frères qui a été arrêté il purgeait une peine de 8 mois pour vente d'ivoire.*». Telle est la nature du crime faunique international et la motivation qui se cache derrière la réPLICATION du projet pilote du Cameroun.

Opérations collectives

Dans le but de répondre à la tendance migratoire tant de la faune que des trafiquants, des efforts concertés et sous régionaux sont nécessaires et c'est dans cet esprit que Novembre 2010 a marqué une étape significante dans le processus d'application avec 4 opérations qui ont simultanément eu lieu dans les différents pays où les projets d'application de la loi faunique sont en cours. 4 opérations ont été menées dans 4 pays et qui ont conduit à de grandes arrestations et saisies d'importantes quantités de produits issus des espèces protégées de la faune sauvage. Maintenant avec ces quatre pays qui conduisent des arrestations coordonnées pratiquement au même moment, on est à l'aube d'une vision



Trafiqant de peaux de panthère et de lion arrêtés dans l'Est du Cameroun

régionale de l'application de la loi faunique. Il y a eu une opération au Gabon qui a vu l'arrestation de 13 trafiquants d'espèces fauniques avec plus de 100 kg d'ivoire en 3 opérations , deux opérations au Cameroun au cours de laquelle 17 carapaces de tortues marines ont été saisies entre les mains de 3 trafiquants parmi lesquels certains nigérians, une opération en République Centrafricaine où des camions à destination du Nigéria a été intercepté et dans lequel on a trouvé cachés 7 peaux de panthère, 2 peaux de lion et quelques défenses d'éléphants, et enfin, une

«Nous devons encourager et développer la culture de la coopération et du partage de renseignements sur le crime pour stopper le trafic transnational des espèces menacées d'extinction» Yuri Fedotov UNODC

grande opération au Congo Brazzaville au terme de laquelle le trafiquant a été arrêté avec 30 kg d'ivoire.

Partenariat avec interpol

Une autre dimension à l'action concertée sous-régionale d'application de la loi de faune est le partenariat avec l'Interpol. Avec un Bureau Central national dans chacun de ces pays et avec un Bureau Central Régional à Yaoundé, Interpol offre l'opportunité de mettre en place un réseau de collaboration sans précédent. En fait, Interpol dispose d'un système de partage d'informations très efficace, l'Ecomessage, qui permet, à partir de son siège social régional vers les bureaux centraux nationaux, d'expédier des informations sur des activités illégales notamment sur le crime contre la faune. Le partage aisément d'informations

entre les bureaux centraux nationaux permettra une meilleure traque des réseaux criminels opérant dans le secteur de la faune, et une meilleure collaboration dans les arrestations, au niveau de la sous-région Afrique centrale, des criminels fauniques internationaux. Cette collaboration a déjà permis de gagner le Prix Ecomessage d'Interpol pour le gouvernement de Cameroun en 2007 pour sa collaboration avec Interpol dans la saisie en 2006, de 3,9 tonnes d'ivoire provenant du Cameroun à Hong-Kong.

Voici la vision : un travail coordonné et collectif qui après une année au courant de laquelle les 7 pays en Afrique Centrale y compris le Cameroun, travaillent ensemble, ils auront une capacité accrue à l'exercice de l'application régionale de la loi faunique. Ainsi, si un criminel se déplace, par exemple, du Cameroun vers le Nigeria, il sera toujours arrêté et traduit en justice. Les agents en charge de l'application de la loi faunique devraient se déplacer d'un pays à l'autre et c'est ce qu'on appelle l'application régionale de la loi faunique. L'objectif dans l'avenir est d'étendre la réPLICATION à d'autres pays dont le Nigeria, la République Démocratique du Congo et le Tchad afin de créer un bloc régional de sept pays appliquant efficacement la loi et promouvant des partenariats et des coalitions avec quelques institutions internationales spécialisées comme Interpol. Yury Fedotov de l'Office des Nations Unies contre le Crime et les Drogues résume ceci en ces termes : «*Nous devons encourager et développer une culture de coopération et le partage de renseignements criminels pour arrêter le trafic international des espèces en voie de disparition*»

Le Directeur de LAGA, Ofir Drori, indique que «*quand nous traitons avec les crimes organisés comme c'est le cas avec les espèces protégées de la faune, il est nécessaire de travailler de la même façon que les criminels, c'est-à-dire à l'international*». Pour que cela réussisse, quelques difficultés doivent être surmontées au nombre des quelles la réticence de quelques fonctionnaires à l'idée d'une entière coopération dans le processus réPLICATION, et l'inévitable problème de la corruption. La réPLICATION et les projets eux-mêmes constituent un nouveau champ d'expérimentation avec très peu de personnel formé dans ces domaines et c'est pourquoi ces projets ce sont rendu compte qu'il est très difficile d'avoir le personnel compétent et du besoin d'intensifier la formation du personnel au Cameroun qui accroît l'expérience qui s'étale déjà sur de bonnes longues années.

Malgré les difficultés apparemment insurmontables, il y a une vision et le Directeur de LAGA présente cette vision, «*...nous avons besoin de commencer à travailler ensemble. Donc la vision est que nous allions sept pays en Afrique Centrale qui suivent le même modèle et nous aurons la capacité de commencer à exercer l'application régionale de la loi. Nous aurons la capacité pour les pays de commencer à collaborer les uns avec les autres. Et si un criminel se déplace - disons - du Cameroun au Nigeria il sera toujours attrapé et traduit en justice.*»

Des leçons transversales et réPLICATION du modèle*Akwen Cynthia***Stimulation de l'activisme**

A lors que le modèle LAGA au Cameroun a été reproduit géographiquement pour étendre l'application de la loi faunique, un transfert d'expérience transversale a parallèlement commencé. En repensant les choses, une expérience unique qui offre des leçons dans les domaines tels que l'activisme, la lutte contre la corruption dans le judiciaire, le rôle de plus en plus important de la société civile et l'obtention de l'application d'une loi.

Lutte contre la corruption

LAGA a pris le temps d'une décennie avec une base de zéro poursuite judiciaire sous la loi faunique existante, une base choquante partagée avec la quasi totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre avec un contraste frappant avec les montants des fonds publics déversés dans la conservation – une preuve de l'échec du système d'aide, et son incapacité à s'attaquer au premier obstacle au développement à savoir la corruption. Il a servi d'expérience de terrain pour des méthodes de lutte contre la corruption au cours d'un processus d'application de la loi faunique. On enregistre les tentatives de corruption sur 85% de nos opérations d'arrestation sur le terrain, et sur 80% de tous les cas au sein du système judiciaire. Mais avec le modèle LAGA, l'ONG n'est pas qu'un observateur de la corruption, elle a été créée pour lutter contre la corruption, réorienter la pression existante dans le système, généralement perdue dans de larges conférences, vers des tentatives de corruption spécifiques et les réalités de terrain qui font la corruption.

Le projet est considéré comme ayant fait partir le Cameroun d'une base maintenue pendant toute une décennie à zéro poursuite judiciaire à une moyenne d'une arrestation de grand trafiquant suivie de poursuite judiciaire par semaine, et d'avoir réussi à obtenir la légitimité pour une ONG à combattre la corruption dans d'un processus gouvernemental.

Ces leçons ont été utilisées dans la création d'une toute nouvelle ONG, AC- Cameroon, qui essaie d'utiliser l'expérience de LAGA dans la mise en œuvre de l'application de la loi pour faire avancer l'application de la loi dans le sens de la lutte contre la corruption. Dans son premier projet pilote – "Fighting Corruption through Citizen Legal action"- AC essaie de mettre ensemble des victimes ordinaires d'actes de corruption et les amène à poursuivre les autorités gouvernementales en justice autant pour des peines civiles que pour les peines pénales. L'idée de ce projet est l'augmentation des capacités des citoyens ordinaires à combattre la corruption. L'Expérience de LAGA est souvent présentée dans différents forums de lutte contre la corruption comme une référence d'innovation en terme de lutte contre la corruption étendant l'impact du modèle d'application de la loi faunique au-delà de la faune.

Dans l'approche prise par LAGA, l'ONG n'est pas un institut technique en charge de la simple exécution de programme parce qu'en plus de cela, elle doit stimuler et agir dans l'esprit de lutte pour une cause et entreprendre un deuxième but pour produire des activistes, des leaders et apporter un changement dans leur pays au-delà du service de l'ONG. Dans cette optique, le Corps de la Paix des Etats-Unis a fait appel à l'expérience de LAGA pour intégrer l'activisme dans leurs programmes et dans les communautés rurales. Un document sur la stimulation de l'activisme a été présenté.

Produire les leaders

Produire des activistes indépendants est l'un des aspects utilisés par LAGA pour stimuler l'activisme dans la vision selon laquelle, «la fonction du leadership n'est pas de produire plus de disciples, mais de produire plus de leaders». Les membres de l'ONG sont ainsi encouragés à développer leurs propres projets sur de diverses questions de développement en rapport avec leurs pays, et bénéficient à cet effet du temps de l'ONG et du temps de gestion dans le but de les transformer en projet indépendant ou même en une ONG.

Cette année seulement, les membres de la famille LAGA ont lancé deux ONG, des projets fructueux à long terme. L'une est connue comme Action for Citizen and Community Development (ACCOD) et a pour objectif de travailler avec les communautés à la base, au moyen des programmes d'éducation et de divulgation d'information, embrayé vers sa principale mission qui est la construction des citoyens bien informés et participatifs, nécessaire pour la démocratie, tout comme pour la croissance du développement.

La deuxième ONG est SCATI (Child Abuses and Trafficking Initiatives). Elle vise la mise en synergie des individus et des organisations dotés de compétences techniques spécifiques dans un ou plusieurs domaines d'action précis (la santé, le renforcement des capacités communautaires l'application de la loi, la politique, l'assistance sociale, la mobilisation sociale etc.), pour une action en faveur de l'extermination des causes, facteurs et conséquences des abus d'enfant et le trafic. Le premier projet rédigé par cette deuxième structure vise à mettre en place une plate-forme des organisations qui travailleront ensemble pour combattre le trafic des enfants, partant de la dénonciation de trafiquants au jugement en passant par le retrait de victimes et leur couverture à différents niveaux.

Etant donné que plus de projets en dehors de la conservation sont en marche, LAGA espère que de nombreuses autres ONG fruits de cette initiative seront créées, étendant son impact bien au-delà de la conservation.

Lutte contre le trafic des enfants

Le bureau camerounais du Catholic Relief Services (CRS) a lui aussi récemment montré son intérêt pour ce modèle à l'issue d'une série d'échanges entre les responsables de cette ONG internationale et le Directeur de LAGA à Yaoundé. Dupleix Kuenzob, Assistant Project Manager Human Rights au CRS de Yaoundé dans l'interview ci-dessous justifie l'intérêt du CRS pour le modèle de LAGA.

1- Vous êtes une Organisation internationale certes connue mais qui ne s'intéresse pas à la faune. Pourquoi cet intérêt pour LAGA?

Catholic Relief Services (CRS) en tant que acteur de la société civile et donc partenaire du gouvernement, est appelé à jouer pleinement le rôle qui incombe à cette catégorie d'acteur au développement, ce qui lui donne de remplir au moins deux fonctions. Une fonction d'avocat pour la préservation et la défense des intérêts des populations (CRS a une option préférentielle pour les pauvres, selon la vision sociale de l'Eglise) et une fonction de surveillant de l'activité gouvernementale. Dans cette perspective, l'approche d'intervention de LAGA en matière d'application de la loi faunique nous est apparue assez originale car elle a permis de rendre effective une loi et de punir les contrevenants. Comme vous le savez certainement, le Cameroun est un pays qui a la réputation d'avoir des lois jugées bonnes, mais leur faible application ou leur application très limitée perpetue le crime que ces lois réprimant. Ce qui donne un sentiment d'impunité qui démotive les citoyens à faire référence ou usage des lois existantes pour se défendre. La méthode LAGA nous apprend qu'on peut, en tant que société civile, faire appliquer les lois à condition d'être méthodique et de se donner des indicateurs objectivement mesurables pour montrer l'effectivité d'une loi. Notre intérêt pour LAGA est de voir dans quelle mesure cette approche peut être répliquée dans d'autres domaines et secteurs d'activité de sorte que le Cameroun devienne véritablement cet état de droit annoncé dans le document de stratégies de croissance et de l'emploi (DSCE). CRS qui accorde assez d'importance à la promotion de la gouvernance entend s'inspirer de l'expérience de LAGA pour apporter sa contribution au «renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens» qui est un axe majeur du DSCE

Pourquoi ce domaine de façon précise et pourquoi pensez-vous que la méthode LAGA peut porter des fruits?

Catholic Relief Services (CRS) a ciblé la lutte contre le trafic des enfants comme étant une porte d'entrée car il faut le dire, si nous maîtrisons bien ce modèle LAGA, il est évident qu'il soit étendu à d'autres domaines de notre action. Cependant, nous avons jeté le dévolu sur un projet de lutte contre le trafic des enfants par ce que les poursuites judiciaires et les sanctions contre les auteurs sont assez rares pour dissuader d'autres trafiquants pendant que le phénomène de trafic augmente.